

## Des rattrapages de collectes dès demain mardi 30 janvier pour les zones les plus impactées, suite aux perturbations de ces derniers jours

Le TCO a décidé de diligenter **de nouveaux rattrapages supplémentaires sur les zones les plus impactées** par les perturbations dues, successivement, aux intempéries de saison et à la grève du collecteur. Ces rattrapages démarreront **dès demain mardi 30 janvier et ce jusqu'au vendredi 2 février** (date prévisionnelle de retour à la normale).

Il s'agit de **quartiers des Hauts de Saint-Paul**, dont les bacs bleus/verts (ordures ménagères) n'ont toujours pas été collectés : le Guillaume, la Saline les Hauts, Ravine Daniel, Barrage et une partie de Tan Rouge.

Une semaine après la grève entreprise par une partie du personnel de Nicollin OI, [les ramassages de déchets dans l'Ouest ont repris aujourd'hui](#), conformément aux calendriers de collecte des déchets habituels.

[Les moyens complémentaires mobilisés \(depuis jeudi 12h jusqu'à samedi en fin de journée\)](#) pour pallier les défaillances du collecteur, ont permis de rattraper de nombreuses collectes d'ordures ménagères non effectuées depuis lundi dernier sur certaines voies principales par des camions de grosse capacité. Les contre-allées, impasses, rues étroites n'ont pu être collectées et le seront d'ici à vendredi pour les voies praticables.

Toutefois, deux jours et demi n'ont pas été suffisants pour rattraper des collectes habituellement assurées en cinq jours sur le vaste territoire de la côte Ouest. D'où la mobilisation de nouveaux moyens supplémentaires.

### Infos pratiques

Le TCO continue à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour un retour à la normale de la situation le plus rapidement possible. Toutefois, en cas de dysfonctionnement de collecte, les usagers peuvent le signaler :

- Soit en appelant le **Numéro Vert 0800 605 605** (*appel gratuit depuis un poste fixe*), du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 15h
- Soit en remplissant, à tout moment, l'un des **formulaires en ligne** à leur disposition sur le site [www.tco.re](http://www.tco.re) (dans l'[Espace Habitant](#) ou l'[Espace Entreprises](#))